



La Cour de cassation libanaise

100 ans d'histoire : 17 juin 1919 -17 juin 2019

Année jubilaire du 18 juin 2018 au 17 juin 2019



I-Naissance de la Cour de cassation libanaise

Nous sommes en 1918 : effondrement de l'Empire ottoman et occupation de Beyrouth par les alliés.

Les pourvois en cassation contre les décisions rendues par les juridictions des provinces de l'empire déchu ne peuvent plus être portés devant la Cour de cassation de Constantinople.

L'occupant prend ainsi l'initiative de créer un « *Tribunal supérieur résidant à Beyrouth faisant fonction de Cour de cassation jusqu'à nouvel ordre* ».

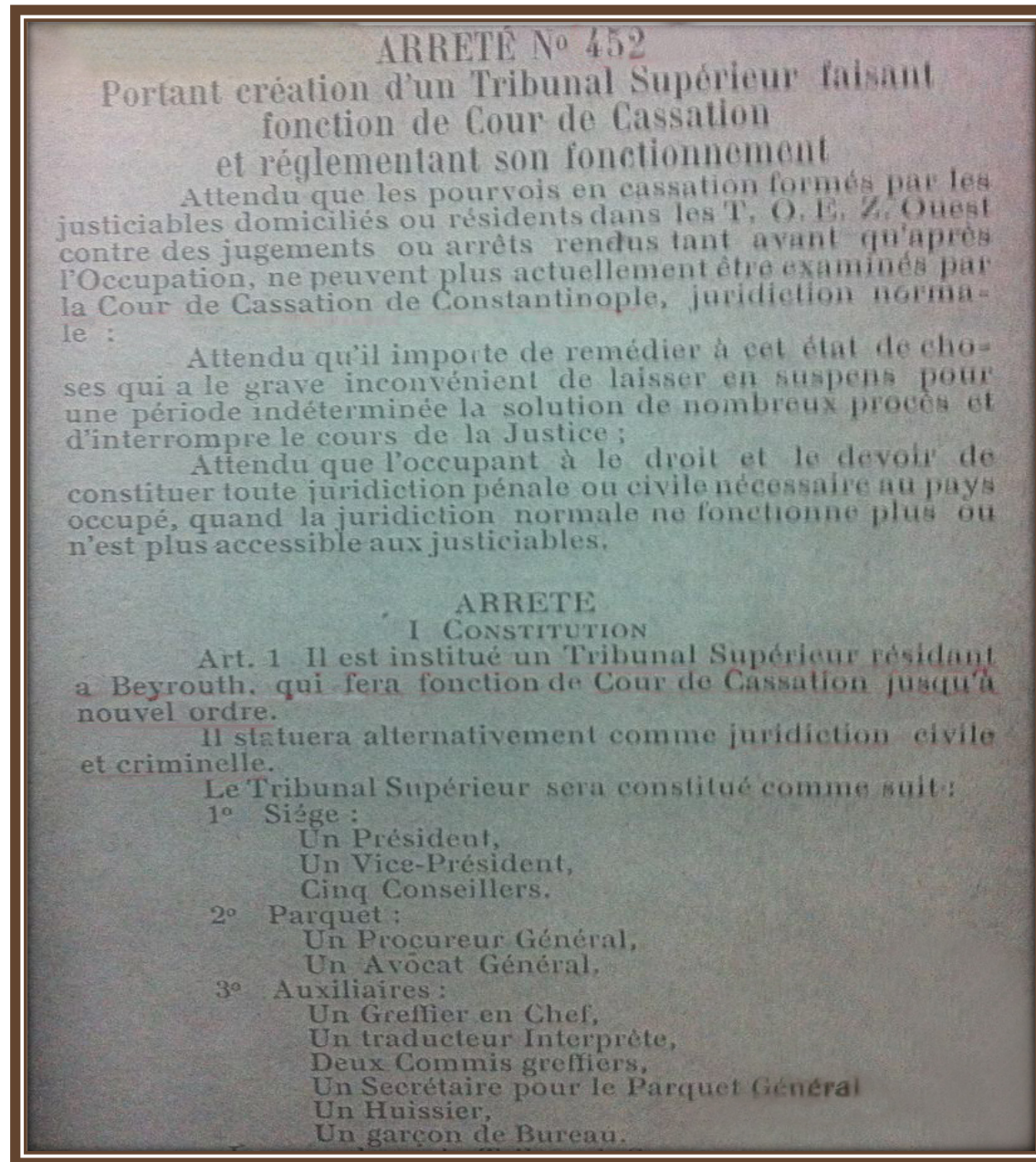


I-Naissance de la Cour de cassation libanaise

Il s'agit de l'arrêté n° 452 du 17 juin 1919 signé de la main du Colonel Copin.

Cet arrêté fut considéré comme la première pierre de la Cour suprême libanaise qui vient d'être posée avant la déclaration de l'Etat du Grand Liban le 1^{er} septembre 1920 et l'indépendance de l'Etat le 22 novembre 1943.

La lecture des attendus de cet arrêté révèle en quelque sorte son exposé des motifs.



Présidence de la Cour de cassation libanaise

Afin de ne pas
« *laisser en
suspens pour une
période
indéterminée la
solution de
nombreux procès* »
et « *interrompre le
cours de la
Justice* »



I-Naissance de la Cour de cassation libanaise

- Par arrêté n° 1210 du 20 avril 1920, le « *Tribunal supérieur* » est doté d'un corps de règles propres qui définissent sa composition, son fonctionnement et ses attributions.
- Par arrêté n° 954 du 15 juillet 1921 ledit Tribunal change de nom : il devient la « *Cour de cassation* » et sa compétence territoriale, dont il est fait mention dans l'arrêté n° 452 du 17 juin 1919, est confirmée avec plus de détails.



Arrêté N° 954

Le Général Gouraud, Haut-Commissaire de la République Française en Syrie et au Liban,

Vu les décrets présidentiels des 8 Octobre 1919, et 23 Novembre 1920,

Sur la proposition du Gouverneur du Grand Liban ;

ARRÊTE :

Art. 1. — Le Tribunal Supérieur de Beyrouth dépendra à dater de ce jour de l'administration de la justice du Grand Liban et fonctionnera sous la dénomination de « Cour de Cassation ».

Art. 2. — Sa compétence territoriale comprendra normalement les territoires du Grand Liban et continuera à titre provisoire, à s'étendre aux Territoires des Alaouites et au Sandjak autonome d'Alexandrette.

Art. 3. — Les Magistrats composant actuellement le Tribunal Supérieur de Beyrouth sont maintenus en fonctions.

Art. 4. — Le Secrétaire Général du Haut-Commissariat et le Gouverneur du Grand Liban sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beyrouth, le 15 Juillet 1921.

Le Haut-Commissaire de la République
Française en Syrie et au Liban.

Signé : GOURAUD

I-Naissance de la Cour de cassation libanaise

D'après les recherches qui ont été faites jusqu'ici, et au vu de cette délimitation relativement étendue de sa compétence territoriale, la Cour de cassation libanaise serait probablement la plus ancienne Cour de cassation dans la région.



I-Naissance de la Cour de cassation libanaise

A noter que, dès sa création en 1919,
la Cour de cassation libanaise a fonctionné avec un Premier président à sa tête,
Monsieur Négib bey Aboussouan : son mandat a duré jusqu'en 1932.

Dans les « *Mémoires et souvenirs* » de son fils Camille Aboussouan, il est écrit « *A l'automne 1920, Négib Bey fut invité par le Général Gouraud à participer au Quai d'Orsay à Paris, aux travaux de la « Commission d'organisation judiciaire et de codification » réunie pour étudier l'amélioration de la législation ottomane appliquée au Liban et en Syrie ... Durant six mois, la commission tint quarante-huit séances et le rôle judiciaire au Liban fut largement étudié et engagé. Il établit alors des liens de grande amitié avec le Professeur René Cassin qui sera plus tard Ministre de la justice du Général de Gaulle et Président de la Cour européenne des droits de l'Homme, autant qu'avec le Premier président de la Cour de cassation Louis Sarrut* ».



I-Naissance de la Cour de cassation libanaise

A noter également que plusieurs arrêts ont été rendus par la Cour de cassation libanaise l'année de sa naissance.

Dans la première décision n° 1 rendue le 5 novembre 1919, la Cour de cassation

rejette le pourvoi en cassation d'une décision rendue par le Tribunal de première instance de Latakieh en Syrie au motif que cette décision, susceptible au préalable d'un recours en appel, ne peut faire l'objet d'un recours en cassation.



I-Naissance de la Cour de cassation libanaise



Néjib Bey 1919 - 1932





I-Naissance de la Cour de cassation libanaise



En 1923 et 1924, le banditisme exigea la création d'une Haute Cour de Justice aux sentences sans recours. Négib Bey en fut désigné Président, il siégea avec quatre éminents magistrats : Cheikh Bechara el-Khoury, Saïd Bey Zeineddine, Négib Bey Kabbani et Chucri Cardahi.



II-Évolution de la Cour de cassation libanaise

Entre 1930 et 1950, la Cour de cassation libanaise traversa une crise existentielle :

- En 1930, la Cour de cassation fut compétente en matière criminelle seulement: la chambre civile étant supprimée pour manque de magistrats.
- En 1934, la Cour de cassation retrouva une plénitude de compétence.
- En 1939, avec le début de la seconde guerre mondiale, la Cour de cassation fut supprimée purement et simplement.
- En 1944, une cour d'appel spéciale d'unification de la jurisprudence fut mise en place avec une caractéristique particulière: ses décisions avaient valeur de loi et faisaient l'objet d'une publication au journal officiel.
- Il faut attendre la loi du 10 mai 1950 sur l'organisation judiciaire, pour voir *«renaître de ses cendres»*, comme le Phénix, la Cour de cassation avec trois chambres : civile, criminelle, et administrative (La chambre administrative fut supprimée en 1953 avec le rétablissement du Conseil d'Etat). La renaissance de la Cour de cassation a mis fin à la cour spéciale d'unification *« dont les arrêts sont déclassés au rang de simples précédents jurisprudentiels »*.



II-Évolution de la Cour de cassation libanaise





II-Évolution de la Cour de cassation libanaise

Depuis 1950, la Cour de cassation n'a cessé d'évoluer.

Malgré la guerre qui a ébranlé le pays de 1975 jusqu'en 1990, son existence a été de plus en plus confirmée.

Les principales étapes de cette évolution:

- En 1961, le sort et les attributions de la Cour de cassation ont été fixés d'une manière définitive. A cette date, la Cour de cassation déménage du Grand Sérail (Centre-Ville de Beyrouth) au Palais de Justice de Beyrouth, son siège actuel. Elle est désormais régie par la loi d'organisation judiciaire et, depuis 1983, par le Code de procédure civile.



II-Évolution de la Cour de cassation libanaise

- En 1985, un décret-loi change le nom de la Cour de cassation et la rebaptise « محكمة التمييز » qui signifie en langue française Cour de «*distinction*» puisqu'elle distingue le fait du droit.
- En 1999, un décret augmente le nombre des chambres de 11 au lieu de 8 et par conséquent de celui des Juges à la Cour de cassation. Cependant, la onzième chambre reste vacante.



II-Évolution de la Cour de cassation libanaise

De 1919 à 2012,

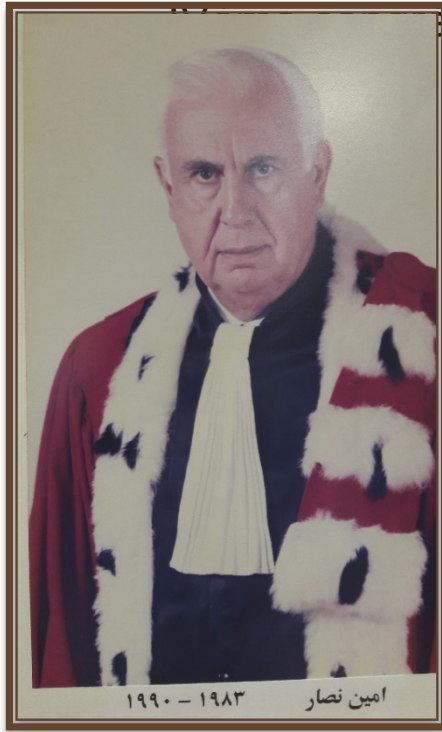
dix-sept Premiers présidents se sont succédés à la tête de la Cour de cassation libanaise: Négib Bey Aboussouan, Chucri Cardahi, Alfred Tabet, Émile Tyan, Badri El Méouchi, Massoud Honein, Albert Farhat, Émile Abou-Kheir, Youssef Gebran, Amine Nassar, Atef Nakib, Philippe Khaïrallah, Mounir Honein, Nasri Lahoud, Tanios El Khoury, Antoine





II-Évolution de la Cour de cassation libanaise

Quatre Premiers présidents sont toujours vivants: Monsieur Amine Nassar, Monsieur Mounir Honein (Il a signé avec son homologue français Monsieur Guy Canivet la convention de jumelage entre les deux cours - Beyrouth 2001), Monsieur Antoine Kheir et Monsieur Ghaleb Ghanem (Ils ont présidé successivement l'AHJUCAF). Sous le mandat de Monsieur le Premier Président Ghanem, la Cour de cassation a accueilli la réunion du Bureau de l'AHJUCAF (31 mars – 2 avril 2011) avant d'accueillir sous le mandat de Monsieur le Premier président Jean Fahed la 13^e session triennale sous le thème « une déontologie pour les juges » 13 -15





La Cour de cassation libanaise aujourd'hui

Fort d'un mandat de plus de dix ans à la tête de la Cour de cassation libanaise, Monsieur le Premier président Jean Fahed a fixé pour objectif, depuis sa nomination le 16/10/2012, de mener une réforme institutionnelle au sein de la magistrature afin de moderniser la justice, la rendre à l'écoute du citoyen et de bien préparer la passage de la Cour de cassation d'un premier centenaire qui s'achève vers un deuxième qui s'annonce prochainement.





Bibliographie

- الدليل الى محكمة التمييز، اشراف الرئيس الأول د.غالب غانم، اعداد القاضي د.عفيف شمس الدين والقاضي د.سامي منصور، USAID، صادر، بيروت 2010.
- يوسف صادر، المجلة القضائية، الأولى، 1921، مكتبة القضاة.
- Aboussouan Camille, De la montagne du Liban à la Bastide Royale de Fleurance, Mémoires et souvenirs, éd. Les Cahiers de l'Est, 2008.
- Chebat Fouad, Les étrangers devant la justice en Syrie et au Liban, Librairie du Recueil Sirey, 1938.
- Habillat Nédà, « Du Quai de l'Horloge à l'Avenue Sami El-Solh », Discours prononcé à l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation lors de la séance solennelle de rentrée de la Conférence du stage des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, le 1^{er} décembre 2015.
- Nassar-Chaoul Nada, « La Cour de cassation libanaise: structure et fonctionnement », in « Les Cours judiciaires suprêmes dans le monde arabe », Colloque organisé par le CEDROMA de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth les 13 et 14 mai 1999, Bruylant 2001.
- Recueil des arrêtés et décisions, Z.O. 1918-1923.
- Walid Ghamra, Allocution d'ouverture prononcée lors du colloque intitulé « Les Cours judiciaires suprêmes dans le monde arabe » organisé par le CEDROMA de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth les 13 et 14 mai 1999, Bruylant 2001.